



Appel à projets 2023

Demande de subvention(s) au titre de l'action sanitaire et sociale

Pour l'exercice 2023



Dossier à retourner impérativement avant le : 6 mars 2023

A l'adresse suivante : appelprojets.cpam-yvelines@assurance-maladie.fr

/ ! \ Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas examiné.



Appel à projets 2023

La Cnam des Yvelines ouvre un appel à projet à destination des associations pour la réalisation d'actions à caractère sanitaire et social.

Ces actions devront impérativement être réalisées sur l'année 2023

Le périmètre d'intervention à caractère sanitaire et social se situe dans les axes suivants :

- **Aide aux personnes malades**
- **Aide aux personnes en situation de handicap**
- **Soutien aux aidants familiaux**
- **Soutien aux acteurs locaux œuvrant pour l'accès aux droits**, notamment via le développement des actions d'inclusion numérique.
- **Aide à la prévention de la désinsertion professionnelle**
- **Aide au retour et maintien à domicile**

Covid-19 : comme les années précédentes, des subventions peuvent également être accordées pour aider certains publics fragiles à faire face à l'épidémie, notamment en facilitant l'accès aux équipements de protection et l'apprentissage des gestes barrières.

Rappel : Le financement des associations œuvrant dans le domaine de la prévention de l'alcoolisme, du tabagisme et de l'éducation / information pour la santé est exclu de cet appel à projet. Ces financements relèvent du Fonds National de Prévention, d'Éducation et d'Information Sanitaires (FNPEIS).



Appel à projets 2023

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
.....
.....
.....
.....

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : |_|_|_|_|_|_|_|

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet ne pas utiliser de sigle)

.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui lesquelles ?

.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par exemple Service Civique)</i>	
Nombre total de salarié(e)s :	
Dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salarié(e)s en équivalent temps plein (ETP)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents : <i>Adhérents : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

Appel à projets 2023

5. Budget prévisionnel de l'association

Année 20... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation	0
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou	
Services bancaires, autres			
63 - impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0



Appel à projets 2023

6. Projet – Objet de la demande

Si vous souhaitez candidater avec plusieurs projets pour une même association : cette partie doit être remplie pour chaque demande.

Intitulé de la demande (préciser la problématique ou le besoin à laquelle le projet va répondre)

Objectifs (préciser les objectifs de ce projet, utilisez des verbes d'action)

Description (détailler les actions qui seront réalisées pour la réussite du projet)

Bénéficiaires : (détailler le public du projet : caractéristiques sociales, nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.)

Territoire géographique concerné (département ou communes concernées)

Appel à projets 2023

Moyens matériels et humains

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
salarié(e)s		
<ul style="list-style-type: none"> Dont CDI 		
<ul style="list-style-type: none"> Dont CDD 		
<ul style="list-style-type: none"> Dont emplois aidés (<i>Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc</i>) 		
Volontaires (Services Civiques...)		

Date ou période de réalisation : du (le) ____/____/____ au ____/____/____

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs indiqués au point 6 (remplir le ou les indicateurs concernés)

Indicateurs de réalisation (*ils mesurent ou rendent compte de la mise en place et de la réalisation de l'action, du travail réalisé ainsi que des moyens mis en œuvre*)

Indicateurs de résultats (*ils recensent et quantifient les effets d'une action pour savoir si le travail et les moyens mis en œuvre ont produit les effets attendus*)

Indicateurs d'impact (*ils mesurent les retombées plus globales, les conséquences de l'action à moyen et long terme, parfois inattendues*)

Appel à projets 2023

7. Budget du projet

Année 2023 ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 – Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 – Subventions d'exploitation	0
61 – Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	0	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications		-	
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou	
Services bancaires, autres			
63 – impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 – Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	

Appel à projets 2023

CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 – Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de [] €, objet de la présente demande
représente [] % du total des produits du projet (montant sollicité / total du budget du projet) x 100

Appel à projets 2023

8. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès de l'assurance maladie des Yvelines

Je soussigné(e), (nom, prénom) : _____

représentant(e) légal(e) de l'association : _____

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures : celles du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondant) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours);
 - inférieur ou égal 500 000 euros
 - supérieur à 500 000 euros

- demander une subvention de : **€ au titre de l'année ou exercice 2023**

- Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association (joindre un RIB).

Fait, le

à

Appel à projets 2023

9. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'État.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de minimis", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Appel à projets 2023

Liste des pièces à fournir

(sous réserve que ces éléments n'aient pas été remplis dans le présent document)

Si l'association n'est pas enregistrée dans le répertoire national des associations (RNA) :

- 1 - un exemplaire des statuts de l'association régulièrement déclarés,
- 2 - la déclaration de l'association à la Préfecture ou au Journal Officiel,
- 3 - la liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau,...)

Sous réserve que ces éléments n'aient pas été remplis dans le présent document :

- 4 - les comptes financiers approuvés de l'année N-1 (compte de résultat, bilan) signés par le /la Président(e) de l'association
- 5 - le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 € de dons ou de subventions
- 6 - le budget prévisionnel approuvé de l'association présenté en équilibre pour l'exercice N (à défaut remplir le point 5 : budget prévisionnel de l'association)

Autres documents :

- 7 - le plus récent rapport d'activité approuvé,
- 8 - l'attestation de versement des cotisations URSSAF pour l'exercice écoulé,
- 9 - un relevé d'identité bancaire ou postal original (RIB ou RIP),
- 10 – si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.